



Signataire : Emmanuel Deonna

Date de dépôt : 3 novembre 2022

Question écrite

Quelle politique du Conseil d'Etat en matière d'archives audiovisuelles publiques et privées ?

Lors d'une récente plénière du Grand Conseil genevois, notre plénum a approuvé le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil – RD 1464 – sur l'application de la législation relative aux archives publiques pour l'année 2021. Lors de sa dernière séance d'octobre 2022, le Grand Conseil a voté à l'unanimité la motion M 2665 « Proposition de motion Relance des pourparlers entre l'Etat et la Ville concernant la Bibliothèque de Genève ». Les orateurs ont souligné à cette occasion la nécessité d'accélérer de manière décisive le processus de rénovation et de transformation de la Bibliothèque de Genève (BGE) par le biais d'investissements financiers croisés conséquents de la part des collectivités publiques : Ville de Genève et République et canton de Genève.

La révolution dans le domaine des technologies de l'information et de la communication a un impact conséquent sur les métiers de la conservation du patrimoine et sur les métiers de l'archivage.

Au vu de ce qui précède, je remercie d'avance le Conseil d'Etat pour les réponses qu'il voudra bien fournir aux questions suivantes :

- ***Quelle est la politique du Conseil d'Etat en matière de conservation du patrimoine audiovisuel cantonal, public et privé ?***
- ***Quels sont les moyens mis en œuvre pour accompagner la transformation des métiers de l'archivage et respecter les exigences de la conservation du patrimoine audiovisuel ?***